

# Puis-je passer chez mon voisin pour réaliser des travaux chez moi ?

Lorsque l'on manque de place pour réaliser des travaux, il est possible d'obtenir un droit de passage temporaire chez son voisin. C'est ce que l'on appelle la servitude de tour d'échelle. Ce droit ne constitue toutefois qu'une obligation de bon voisinage à l'application limitée.

Par Le Parisien Jardin

Le 11 décembre 2023 à 12h17



La servitude de tour d'échelle permet de passer chez son voisin pour réaliser des travaux indispensables chez soi. Copyright (c) Yellow Dog Productions/Istcok.

Il vous est impossible de réparer une clôture ou de ravalier la façade de votre maison sans passer chez votre voisin ? Pas de panique. Même si ce dernier n'est pas très arrangeant, vous pouvez obtenir **un droit de passage temporaire** le temps de votre chantier. C'est ce qu'on appelle la servitude de tour d'échelle. Voici tout ce qu'il faut

savoir sur cette obligation de bon voisinage qui ne peut cependant être imposée qu'à certaines conditions.

## Pour installer une échelle ou un échafaudage

Pour commencer, il est bon de rappeler que cette servitude ne repose sur aucun texte de loi mais relève de règles d'usage définies par la jurisprudence, comme l'explique [le site de l'agence PAP](#). Ainsi, cette servitude ne s'exige que si aucune autre solution technique ne permet de faire les travaux ou si cette solution « est excessivement complexe ou onéreuse », peut-on lire sur [le site de l'administration française](#).

Concrètement, elle autorise un accès temporaire à la propriété voisine pour installer une échelle, voire un échafaudage. Cette autorisation ne concerne, dans les faits, que des travaux d'entretien ou de réparation indispensables au bon état de la propriété, ou, de manière très exceptionnelle, pour la construction d'un nouveau bâtiment. Elle n'est accordée que si les travaux ne provoquent pas une gêne excessive pour le voisin.

## Une démarche à l'amiable

Dans les faits, deux cas de figure sont possibles. Soit le voisin est d'accord pour vous laisser passer sur son terrain. Dans ce cas-là, il est conseillé de définir, par écrit, **les modalités de passage**, la marge d'empiètement et la durée des travaux. En cas de gêne ou de dégâts liés aux travaux, une indemnité peut aussi être prévue ainsi que des conditions de réparation. Un état des lieux est également recommandé avant et après travaux.

Si le voisin refuse, une première étape consiste à formaliser et justifier sa demande par courrier recommandé avec accusé de réception. Puis, il est possible de faire appel à un conciliateur de justice. Si la démarche n'aboutit toujours pas, alors un recours auprès du tribunal est envisageable.

### Newsletter Ma Terre

L'environnement et la conso responsable



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

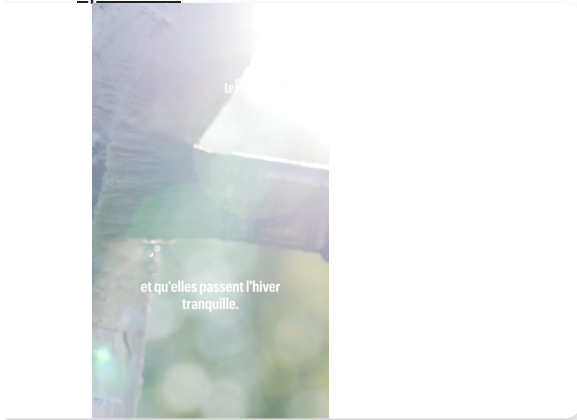
La servitude de tour d'échelle peut parfois être inscrite dans **un contrat lié à sa propriété**. Par ailleurs, ce droit ne concerne pas les murs mitoyens, qui appartiennent par moitié à chacun des propriétaires.

Dans la rubrique [Autour du Jardin](#)

[Découvrez 8 films incontournables pour les amateurs de jardinage](#)

[Décorations de Noël : qu'avez-vous le droit de faire dans votre jardin ?](#)

[Faire pousser des plantes dans l'espace, c'est possible ? Découvrez les incroyables avancées de la botanique spatiale !](#)



Ville, code postal...





**Découvrez 8 films incontournables pour les amateurs de jardinage**



**Décorations de Noël : qu'avez-vous le droit de faire dans votre jardin ?**



**Faire pousser des plantes dans l'espace, c'est possible ? Découvrez les incroyables avancées de la botanique spatiale !**



**L'eau de pluie provenant du toit de votre voisin s'écoule sur votre terrain ? Voici ce que vous pouvez faire**



**Créez vos marque-places de Noël avec des branches de sapin : un DIY zéro déchet à mini-prix !**



**Feuilles d'arbres transformées en déguisement ? Découvrez cette astuce ultra simple qui cartonne !**



**Incroyable mais vrai : ces plantes se métamorphosent en animaux grâce à l'art de la mosaïculture**



**Installé dans votre jardin, ce dispositif écolo et efficace fera fondre votre facture d'eau**



© Le Parisien

[Nous écrire](#)

[Charte de l'égalité](#)

[Éthique](#)

[CGU](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique relative aux cookies](#)

[Espace Pro](#)

[Espace Presse](#)